

**UNE ÉPARGNE
RESPONSABLE
C'EST UN
ENGAGEMENT
POUR L'AVENIR**

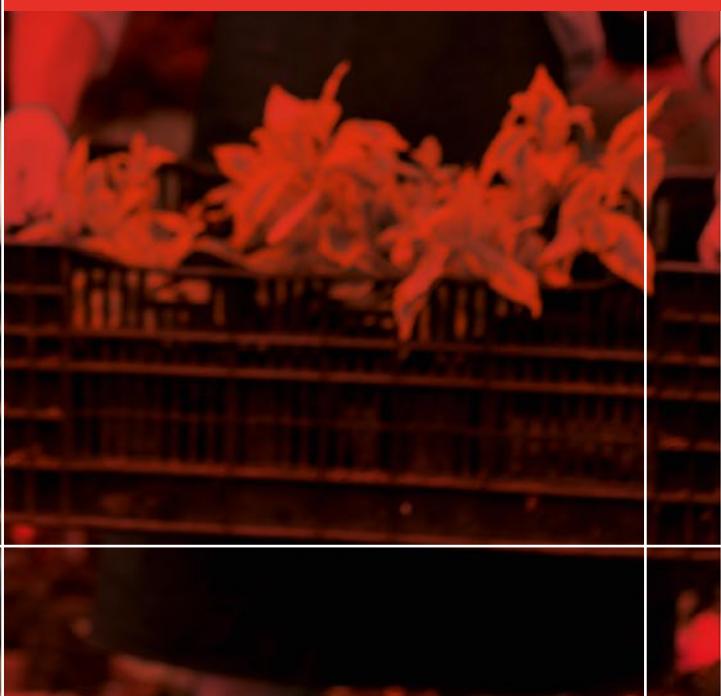


**PER Médicis
Multisupport**





**PER Médicis
Multisupport**



Préparer sa retraite en restant fidèle à ses valeurs, c'est possible avec Médicis.

En tant qu'entrepreneur, indépendant ou chef d'entreprise, vous savez qu'il est nécessaire d'anticiper en vous constituant un complément de revenus, dont vous pourrez disposer lors de votre départ à la retraite.

Pour votre avenir comme celui de tous, **il est aujourd'hui possible de faire le choix d'une épargne RESPONSABLE**, c'est-à-dire être attentif aux critères d'éco-responsabilité et de solidarité de votre placement.

Médicis vous accompagne dans ce projet avec un Plan d'Epargne Retraite individuel (PER) innovant et conçu en accord avec ses valeurs mutualistes, tant en termes de **risque financier maîtrisé** que d'**impact positif sur la société et l'environnement**.

Avec le PER Médicis Multisupport, construisez-vous dès aujourd'hui une épargne retraite engagée pour demain.

DONNEZ DU SENS À VOTRE ÉPARGNE

Un placement pour votre avenir... et celui de tous

Avec le PER Médicis Multisupport, **vous préparez votre retraite tout en participant au financement d'entreprises ou d'entités publiques qui se soucient de l'impact de leurs activités** et le prouvent par des engagements concrets.

Vous pouvez en effet placer une partie de votre épargne sur **une gamme de placements responsables** gérés par Sienna Investment Managers, experte de la gestion financière de long terme et pionnière de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) avec la sélection de supports basés sur des critères financiers, mais aussi extra-financiers ou ESG : Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Par exemple :



Environnement

Réduction des émissions de gaz à effet de serre, recyclage des déchets, respect de la biodiversité...



Social

Qualité du dialogue social avec employés et fournisseurs, politiques d'égalité des chances, formation des salariés...



Un fonds en euros pour sécuriser votre capital.

4 % nets*

de frais : c'est la performance du fonds euros du PER Médicis Multisupport en 2024.



Gouvernance

Lutte contre la corruption, codes de déontologie et de bonne conduite, transparence de la rémunération des dirigeants...



NOUVEAUTÉ

Promulguée le 23 octobre 2023, **la loi « Industrie Verte »** entre en vigueur pour l'essentiel à compter du 24 octobre 2024.

Elle vise à faire de la France le leader des technologies vertes en Europe et à soutenir la transition écologique industrielle de notre pays.

La loi « Industrie Verte » apporte divers aménagements au régime du plan d'épargne retraite (PER) avec l'objectif global d'orienter des investissements de long terme vers le financement de la décarbonisation des activités industrielles. Elle impose **l'introduction d'un minimum d'actifs non cotés** dans les grilles pilotées disposant de l'appellation « Horizon Retraite ». La proportion d'actifs non cotés est **variable selon le profil choisi** et le nombre d'années précédant la liquidation du PER.

Trois nouveaux profils viennent compléter les **trois profils existants** pour le **PER Médicis Multisupport** :

- Prudent Horizon retraite,
- Équilibre Horizon retraite,
- Dynamique Horizon retraite.

*Rendement net de frais de gestion et brut de prélèvements sociaux du fonds euros du PER Médicis Multisupport. Les performances passées des produits commercialisés par Médicis ne présagent pas des performances futures.

Investir responsable

La stratégie d'investissement responsable de Sienna Investment Managers est reconnue par les acteurs spécialisés, qui confèrent à plusieurs de ses fonds des **labelisations officielles** :



REPUBLIQUE FRANCAISE

Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, il est attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants et constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une **économie plus durable**.



Créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public, il repose sur des **critères de solidarité et de transparence**.



Créé par le Ministère de la Transition écologique, il garantit la **qualité verte des fonds** et se focalise sur le critère environnemental. Sa particularité est d'exclure les fonds investis dans des entreprises opérant dans le secteur du nucléaire et des énergies fossiles ainsi que dans d'autres activités considérées comme polluantes.

UN CHOIX NOVATEUR

Votre contrat vous permet d'accéder au **1^{er} fonds à impact social**. Sienna Obligations Impact Social finance des projets axés sur 3 thématiques :

- égalité hommes/femmes,
- inclusion des personnes en situation de handicap,
- emploi des seniors.

CHOISIR VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

Les atouts du PER Médicis Multisupport

Choisissez comment gérer votre placement

En gestion pilotée

Vous confiez à Médicis l'investissement de votre épargne, de manière automatique et programmée, sur différents supports financiers. La programmation des investissements sur les supports financiers diffère selon les grilles de gestion proposées : grille « Prudente » ou « Prudente Horizon Retraite », « Équilibre » ou « Équilibre Horizon Retraite », « Dynamique » ou « Dynamique Horizon Retraite ». Le choix de la grille dépend de votre appétence au risque et notamment vos préférences en matière de durabilité.

> BON À SAVOIR

Plus l'âge de votre départ à la retraite approche, plus votre épargne est investie sur des fonds sécurisés.

En gestion libre

Vous choisissez vous-même vos investissements⁽¹⁾ et disposez de 2 options pour gérer vos plus-values :

Option

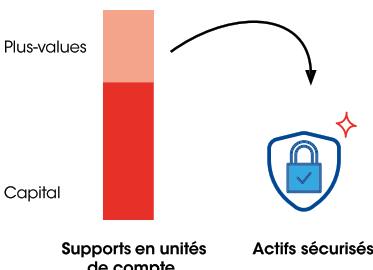
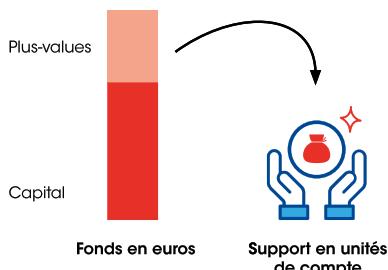
“Dynamisation des plus-values” :

les plus-values du fonds en euros sont investies sur 1 ou 2 supports en unités de compte.

Option

“Sécurisation des plus-values” :

les plus-values des supports en unités de compte sélectionnés sont sécurisées sur des fonds à moindre risque.



⁽¹⁾ 60 % maximum sur le fonds en euros. 5 % minimum par support en unités de compte.

En cas d'imprévu avant votre départ à la retraite...

Vous avez besoin de votre épargne plus tôt que prévu ?

Vous pouvez bénéficier de tout ou partie de votre épargne de manière anticipée, dans les situations suivantes :

- Acquisition de votre **résidence principale**
- **Accident de la vie :**
 - Décès du conjoint
 - Invalidité (titulaire, enfants ou conjoint)
 - Surendettement
 - Expiration de vos droits à l'assurance chômage
- **Cessation de votre activité** non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire.

Vous souhaitez protéger vos bénéficiaires ?

La **Garantie plancher⁽¹⁾** sécurise votre capital en cas de moins-value⁽²⁾, si vous décédiez avant 70 ans : le capital versé à vos bénéficiaires sera **au minimum égal à la somme de vos versements nets investis**.

> BON À SAVOIR

La cotisation de votre Garantie plancher ne sera prélevée qu'en cas de moins-value.



⁽¹⁾ Option payante (à partir de 18 ans).

⁽²⁾ Moins-value limitée à 75 000 €, pour un ou plusieurs PER Médicis souscrit(s) auprès de l'APPER (Association pour la Promotion du PER).

CHOISIR VOTRE ÉPARGNE RETRAITE

Les atouts du PER Médicis Multisupport

Épargnez à votre rythme

- Votre versement à l'ouverture : 300 € minimum
- Vos versements suivants :
 - programmés : à partir de 50 €/mois (périodicité mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle)
 - ponctuels : dès 500 €/versement.

> BON À SAVOIR

Vous pouvez ouvrir un PER Médicis Multisupport pour votre conjoint.

Profitez de frais compétitifs

- Frais sur versements : 2,90 %
- Frais de gestion sur encours : 0,75 % sur unités de compte et 0,75 % sur fonds en euros
- Frais d'arbitrage : pas de frais d'arbitrage
- En cas de transfert entrant : pas de frais sur versement

À la restitution :

- Frais d'arrérages : 1,5 % (sur rente)
- Frais de gestion sur encours : 0,75 % sur fonds en euros

Frais de transfert sortant :

- 1 % de la valeur de transfert dans les 5 premières années,
- Gratuit à compter de la 6^e année.

Allégez vos impôts

Vous pouvez

- **déduire vos versements de votre revenu imposable⁽¹⁾**
- ou **choisir de reporter cet avantage fiscal** lors de votre départ à la retraite.

Des trophées en



Label des Meilleurs PER 2025 décerné par le magazine Challenges



Trophée d'or des Meilleurs PER 2025 décerné par le magazine Le Revenu



Label d'Excellence dans la catégorie "PER classique" 2025 décerné par les Dossiers de l'épargne et de l'assurance

⁽¹⁾ En 2025 : jusqu'à 87 135 € en tant que travailleur non salarié.

3 possibilités à la retraite

Le moment venu, vous êtes libre de choisir comment percevoir votre épargne retraite :

1 En rente viagère mensuelle

- **Rente classique avec ou sans réversion**

60, 100 ou 150 % du montant de la rente versé au bénéficiaire en cas de décès.

- **Rente à annuités garanties sans réversion :**

cette option vous assure de percevoir une rente pendant un nombre d'années fixe. En cas de décès avant la fin des annuités garanties, les annuités restantes seront versées à votre bénéficiaire.

- **Rente à majoration immédiate avec ou sans réversion :**

majoration de la rente au moment de votre départ à la retraite, suivie d'une minoration par la suite.

- **Rente à majoration différée avec ou sans réversion :** minoration

de la rente au moment de votre départ à la retraite, suivie d'une majoration par la suite.

2 En capital

- Versé en **une seule fois**

- ou **capital « à la demande »** (limité à une demande par année civile avec un montant minimum de 1 000 €)

3 Un mixte des deux

- **50 % en capital + 50 % en rente viagère mensuelle**

- ou **20 % en capital + 80 % rente viagère mensuelle**



REGROUPEZ VOS CONTRATS SANS FRAIS

Pour avoir une vision unique de l'ensemble de votre épargne retraite, vous pouvez transférer les fonds déjà épargnés sur d'autres contrats retraite (Madelin, PERP, PERCO...) vers le PER Médicis Multisupport (aucun frais appliqué par Médicis).

MÉDICIS À VOS CÔTÉS

Médicis, l'expert de la retraite individuelle du groupe Malakoff Humanis

Depuis le 1^{er} janvier 2021, Médicis a rejoint le groupe Malakoff Humanis.

Les activités et les expertises de Médicis et de Malakoff Humanis présentent de fortes complémentarités au service des indépendants et entrepreneurs.

Malakoff Humanis, leader français de la protection sociale

Innover sans cesse au service de l'humain et en faire toujours plus pour **protéger et accompagner ses clients entreprises, salariés et retraités**, c'est l'ambition du groupe Malakoff Humanis, référent historique sur le marché de la protection sociale et acteur du monde de l'épargne.

Médicis, un acteur reconnu de l'épargne retraite

Accompagner les indépendants et entrepreneurs dans le choix de leur retraite supplémentaire en mettant à leur disposition son expertise, son conseil et son service client, c'est la mission de Médicis.

Pour vous accompagner, nous en ferons toujours +

+ De qualité de service

L'image de Médicis s'appuie sur **le sérieux, la confiance, le dynamisme et une expertise reconnue** en matière de retraite des indépendants, validée par **91 % de nos adhérents.***

92 % des répondants jugent claires les informations fournies par les conseillers retraite au téléphone*

+ De communication

- 24h/24 et 7j/7, **votre Espace Adhérents** vous permet de visualiser vos contrats, consulter votre Espace documentaire, modifier vos informations, réaliser vos démarches et contacter le Service Adhérents.
- Chaque mois, **Médicis vous informe** sur l'actualité des indépendants et entrepreneurs : par e-newsletter, sur le site www.mutuelle-medicis.com, sur Facebook, LinkedIn et Instagram.



+ D'écoute



OBSERVATOIRE
AMAROK

Avec l'observatoire Amarok, Médicis propose :

- Une **plateforme d'écoute téléphonique** pour aider les dirigeants qui traversent un moment difficile, à prendre du recul pour préserver leur santé.
- Des **webinaires** qui sensibilisent les chefs d'entreprises aux risques de détresse et d'épuisement professionnels.

+ De conseil



Nouveau partenariat avec
FuturNESS par l'Etudiant.

C'est un service qui propose un accompagnement sur mesure pour chaque étape du parcours d'orientation de votre enfant ou petit enfant.

+ D'avantages

Réservé aux adhérents Médicis, le **Club Avantages** vous propose des réductions ou offres exclusives sur des produits et services pour votre usage professionnel ou personnel : location de voiture ou d'utilitaire, multimédia, électroménager, services à domicile, voyages...

* (1) Baromètre de la satisfaction des adhérents - Init pour Médicis - Avril 2025

Pour en savoir plus...



Consultez notre site
mutuelle-medicis.com



Retrouvez Médicis
[@MutuelleMedicis](https://www.instagram.com/mutuellemedicis)

Médicis, l'expert de la retraite individuelle du Groupe Malakoff Humanis

Mutuelle des Entreprises et des Indépendants du Commerce, de l'Industrie et des Services

12-14 rue Médéric - CS 82345 - 75830 Paris cedex 17 • www.mutuelle-medicis.com

Mutuelle de retraite professionnelle supplémentaire soumise aux dispositions du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 315 062 687.

APPER (Association pour la Promotion du PER), association régie par la loi
du 1^{er} juillet 1901 : 12-14 rue Médéric - CS 35830 - 75830 Paris cedex 17.

Communication à caractère publicitaire

 Décembre 2025 - Crédit photos : Jean-François LeSénéchal / Anne-Sarah David / Pierrick Guidou / iStock

 **malakoff
humanis**
SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE ÉPARGNE

 **médicis**
Votre mutuelle retraite
Groupe malakoff humanis